



Païement d'une dette

Par **Bouletbille**, le **21/12/2020** à **11:03**

Bonjour,

Je suis au contentieux depuis X années pour une somme de plus de 50 000€. Je suis passé au tribunal pour un accord amiable. Depuis je règle par chèque la somme de 500€ mensuel. Depuis le mois de juin à la retraite et avec l'accord de l'organisme contentieux je règle 300€ mensuel. Actuellement, le solde est de 11000€, l'organisme contentieux m'oblige à régler cette somme dans les plus brefs délais faute de quoi j'aurai une saisie. J'ai toujours respecté mon engagement, ont ils le droit d'en arrivé là ?

Par **P.M.**, le **21/12/2020** à **11:36**

Bonjour,

Il faudrait connaître les termes de l'accord et savoir s'il a été homologué par le Tribunal...

Par **youris**, le **21/12/2020** à **12:42**

bonjour,

voir ce lien sur l'accord amiable:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1732#:~:text=L'arrangement%20amiable%20peut%20%C3%Aatre,affaires>

salutations